

**ARRÊTÉ DEP-2026-212 PORTANT NOMINATION DU JURY
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE BOULANGER, PÂTISSIER,
CHOCOLATERIE CONFISERIE ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION DE
NIVEAU 3 BOULANGERIE SPÉCIALISÉE, PÂTISSERIE DE BOUTIQUE,
TECHNIQUES DU TOUR EN BOULANGERIE ET EN PÂTISSERIE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 21 février 2014 portant création du certificat d'aptitude professionnelle boulanger ;
Vu l'arrêté du 6 mars 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle pâtissier ;
Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 portant création du certificat d'aptitude professionnelle chocolaterie confiserie ;
Vu l'arrêté du 16 avril 2003 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 boulangerie spécialisée ;
Vu l'arrêté du 5 janvier 2024 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 pâtisserie de boutique ;
Vu l'arrêté du 5 janvier 2024 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 techniques du tour en boulangerie et en pâtisserie ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux certificats de spécialisation ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle boulanger, pâtissier, chocolaterie confiserie et des certificats de spécialisation de niveau 3 boulangerie spécialisée, pâtisserie de boutique, techniques du tour en boulangerie et en pâtisserie pour la session 2026 dans l'académie de Versailles, est ainsi constitué :

Président :
Monsieur Olivier GERARD, professionnel

Vice-président :
Monsieur VACHER Alain, enseignant

Enseignants :

Monsieur Christophe LE CORNEC
Monsieur Alain VACHER
Monsieur Laurent FREITAS

Monsieur Lionel MADELEINE
Monsieur Guillaume AMPHOUX
Madame Estelle BORIES

Professionnels :

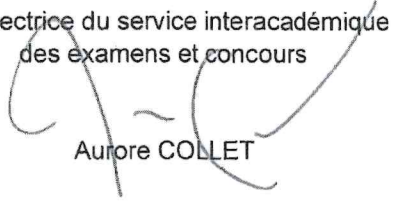
Madame Chloé MARICOURT
Madame Laura DUMAIS
Madame Marie PELLERIN

Monsieur Bruno PIAT
Monsieur Noel VALO
Monsieur Anthony BALDY

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET